

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 24 août 2018, confirmée par le conseil communal le 21 septembre 2018, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 27 août 2018 jusqu'à la fin des travaux:

- Accès interdit aux piétons (C,3g) au trottoir dans la rue Auguste Collart, entre l'immeuble 15 et la rue de l'Indépendance;

Valable à partir du 3 septembre 2018 jusqu'à la fin des travaux au coin rue de l'Indépendance et rue Auguste Collart (pour la modification de la canalisation):

- Route barrée (C,2a) dans la rue Auguste Collart à hauteur de la rue de l'Indépendance et dans la rue de l'Indépendance à hauteur de la rue Auguste Collart;
- Les déviations sont à prévoir sur place;
- Annulation de l'accès interdit (C,1a) et du sens unique (E,13a) dans la rue Amélie;

Valable à partir du 3 septembre 2018 jusqu'à la fin des travaux:

- Accès interdit aux piétons (C,3g) au trottoir du côté pair dans la rue de l'Indépendance, à partir de la rue Auguste Collart jusqu'à l'immeuble 4;
- Accès interdit (C,1a) dans la rue Auguste Collart, à partir de la rue de l'Indépendance et voie à sens unique (E,13a) à partir de la rue James Hilliard Polk;
- Accès interdit (C,1a) dans la rue de l'Indépendance, à partir de la rue Amélie et voie à sens unique (E,13a) à partir de la rue Auguste Collart;
- Interdiction de dépassement (C,13aa) dans la rue Auguste Collart et dans la rue de l'Indépendance;
- Contournement obligatoire (D,2) dans la rue Auguste Collart et dans la rue de l'Indépendance à hauteur du chantier;
- Chaussée rétrécie (A,4b) dans la rue Auguste Collart et dans la rue de l'Indépendance;



Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 4 octobre 2018.

Fait à Bettembourg, le 12 décembre 2018.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

